

LA SITUATION DE L'HÔTELLERIE AZURÉENNE AU LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Jean-Louis PANICACCI
Professeur honoraire à l'université de Nice
Correspondant universitaire de l'IHTP-CNRS

Parmi les sources que j'ai utilisées pour présenter cette communication se trouvent à la fois des documents d'archives²⁹ ; une étude que j'avais effectuée pour l'IHTP-CNRS, il y a trente-deux ans³⁰, et que j'avais réduite pour les *Mélanges Paul Gonnet*³¹ ; un mémoire de stage de l'ENA fondamental³², car rédigé huit ans après la fin des hostilités ; des publications apportant un éclairage particulier sur les années critiques³³ ; ainsi que la consultation de la presse spécialisée, notamment *L'industrie hôtelière Riviera-Côte d'Azur* et le *Livre d'or du commerce et de l'industrie de la Côte d'Azur*, paru en 1951.

Contrairement à l'épisode de la Grande Guerre, au cours duquel le département maralpin ne fut pas exposé en première ligne ni occupé par des armées étrangères mais subit quantité de réquisitions d'hôtels transformés en hôpitaux auxiliaires, les « années noires » 1939-1945 impactèrent plus sérieusement le parc hôtelier que ce soit sur les plans immobilier (avec des dégâts et des fermetures), mobilier (avec des pillages, mais aussi le vieillissement alarmant de l'équipement), financier (avec l'étranglement de la trésorerie de la plupart des établissements, mais aussi des prises de participation ennemies) et de l'emploi (avec une réduction de 50 %).

²⁹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 30 W 6887 et 6888, rapports périodiques du préfet des Alpes-Maritimes au chef du gouvernement ; 86 W 17771, contributions indirectes ; 127 W 21504, forces alliées ; 145 W 25128, activité économique à la Libération ; 146 W 25126, comité d'organisation de l'hôtellerie ; 157 W 25204, réquisitions ; 162 W 107, plan de reconstruction économique ; 163 W 36, prix, délibérations du conseil général (volumes I à II, 1945 à 1951).

³⁰ Jean-Louis Panicacci, *L'hôtellerie azurée de 1939 à 1945, étude de branche*, 1983, 25 p.

³¹ Jean-Louis Panicacci, « L'hôtellerie azurée dans la tourmente (1939-1945) », dans *Laboratoire d'analyse*, Raoul Blanchard, dir., Nice, impr. du Centre régional de documentation pédagogique, 1989, p. 243-251.

³² Philippe Maraudet, *La crise de l'hôtellerie de tourisme de la Côte d'Azur*, Nice, Solo, 1954, 29 p.

³³ Commission consultative des dommages et des réparations, Paris, Impr. nationale, 1950, tome IV ; Virgile Barel, *Cinquante années de luttes*, Paris, éditions sociales, 1966, 318 p. ; Paul Gonnet, « Destins de l'hôtellerie azurée », dans *Recherches Régionales*, n° 123, 1993, p. 2-7 ; Jean-Claude Volpi, *Quand Menton recevait l'Europe. Des pensions aux palaces, un siècle d'hôtellerie mentonnaise*, chez l'auteur, 2011, 192 p. ; « Tradition et grandeur de l'hôtellerie de luxe sur la Côte d'Azur », dans *Recherches Régionales*, n° 203, 2013, p. 6-83 ; Pierre Abramovici, *Szokolnikoff. Le plus grand trafiquant de l'Occupation*, Paris, Nouveau Monde, 2014, 352 p.

Mais il ne faudrait pas se limiter à une vision de causalité à court terme car, en 1939, la situation de l'hôtellerie azurée était déjà critique en raison des conséquences pernicieuses de la grande dépression mondiale, mais aussi d'une crise de reconversion avec la difficile adaptation à une saison estivale progressivement dominante marquée par l'arrivée des « congés payés » à partir de 1936, entraînant la fermeture de plusieurs dizaines d'établissements³⁴. Le président du Syndicat des Hôteliers, R. Viers, écrivit justement, en octobre 1946, un article au titre inquiétant « Nice deviendra-t-elle un cimetière des hôtels ? » :

Malgré nos efforts, nous ne pûmes arriver à limiter les dégâts et le résultat fut qu'en 1939, malgré l'apparence de saisons sporadiquement bonnes, l'industrie hôtelière niçoise, du plus grand au plus petit établissement, était en état de faillite virtuelle³⁵.

Dans l'introduction de son mémoire de stage de l'ENA, rédigé au début de l'année 1954, Philippe Maraudet portait un jugement lucide et inquiétant :

Les hôteliers jettent des cris d'alarme, les municipalités s'inquiètent, les parlementaires font des discours et déposent des projets de loi. Tout le monde parle de la crise hôtelière et chacun propose son remède. Pourtant, bien peu se soucient, au préalable, d'établir un diagnostic précis, de s'interroger, à partir de ce diagnostic, sur les causes profondes du mal, de se demander, enfin, si la maladie est durable et si le malade, du point de vue de l'intérêt général, vaut la peine d'être soigné.

1. LES MANIFESTATIONS DE LA CRISE D'APRÈS-GUERRE

1.1. L'hécatombe des hôtels

De 1939 à 1953, on enregistra la fermeture d'environ 500 établissements et de 10 000 chambres, soit 30 % du potentiel hôtelier de l'immédiat avant-guerre, avec les variables locales suivantes : 86 établissements et 6 467 chambres à Nice (- 40 %), 30 et 2 636 à Cannes (- 30 %), 21 et 1 602 à Menton (- 33 %), 18 et 704 à Antibes (- 25 %). Il ne restait donc, au début des années cinquante, que 261 établissements et environ 10 000 chambres à Nice, 129 et 4 840 à Cannes, 84 et 1 458 à Antibes, 70 et 3 702 à Menton, le total départemental parvenant à 787 hôtels et 25 636 chambres. Parmi les hôtels notables ayant dû fermer leurs portes, citons le Régina, le Grand Hôtel de Cimiez, l'Alhambra, le Winter-Palace, le Riviera-Palace, le Majestic, l'Hermitage, dans le chef-lieu où la colline de Cimiez justifia son surnom de « cimetière des hôtels » ; le Bellevue, le Beausite et l'hôtel du Parc à Cannes ; l'Impérial, l'Alexandra, l'Orient-Palace, les Îles britanniques, le Riviera-Palace et le Winter-Palace à Menton ; le Riviera-Palace à Beausoleil. Signalons qu'un seul hôtel ouvrit ses portes entre 1939 et 1953, le Collet d'Auron en 1940, dans une station de sports d'hiver appelée à prendre une grande extension.

Insistons sur la sélectivité de ce phénomène, à la fois par type d'établissements et par secteurs géographiques. Par exemple, dans le chef-lieu, il ne restait plus que 20 hôtels proposant plus de 100 chambres, soit une perte de 60 %, ce qui faisait passer la capacité moyenne des établissements niçois à 40 chambres au lieu de 75 auparavant. De même, sur le plan géographique, on assista à une désertification des collines au profit du centre-ville et du bord de mer à Cannes, Nice et Menton. Les 17 établissements niçois, situés entre Magnan et les Ponchettes à la fin des années quarante, ne représentaient, certes que 5 % du nombre des hôtels mais 18 % de la capacité d'accueil avec une moyenne de 175 chambres.

³⁴ Par exemple à Nice, l'Astoria, le Balmoral, l'Edward's, l'hôtel des Étrangers, le Grand Hôtel, le Louvre, le Méditerranée, le Palace Hôtel, le Parc Impérial, le Richmond, le Righi, le Savoy.

³⁵ *L'industrie hôtelière Riviera-Côte d'Azur*, n° 9.

Selon Philippe Maraudet, si la disparition des hôtels était « le signe attristant d'un mal », elle n'était pas « un mal en elle-même » mais au contraire elle « était en soi un bien », en s'appuyant sur le jugement des hôteliers les plus clairvoyants, lesquels « sans le dire trop haut - par décence et par charité envers leurs collègues malheureux - le savent bien »³⁶.

1.2. Une situation immobilière et mobilière délicate

Plusieurs dizaines d'établissements avaient été victimes de faits de guerre (bombardements terrestres, aériens ou navals, notamment le Grand Hôtel du Cap Ferrat et le Riviera à Menton), de pillages (notamment dans la « cité des citrons » pour l'argenterie, le mobilier, les caves à vin) ou d'excès commis par les unités américaines et FFI à l'automne 1944 (par exemple, des planchers, des portes et des persiennes avaient été arrachés pour permettre le chauffage des militaires hébergés comme ce fut le cas à Nice avec l'Alhambra et le Riviera). Au 7 mars 1946, les Alpes-Maritimes comptaient donc 336 établissements hôteliers sinistrés (notamment 89 à Menton, 55 à Nice, 38 à Cannes), bien que 164 seulement eussent déposé un dossier auprès du service départemental de la Reconstruction³⁷. Beaucoup d'établissements manquaient désormais de draps, de couvertures, de vaisselle et ne pouvaient plus proposer le service de restaurant.

1.3. Une situation financière inquiétante

Des établissements antibois et cannois, qui avaient été réquisitionnés en juin 1940 afin d'héberger les quinze mille évacués du Mentonnais, de la Bévéra et de la Roya, n'avaient toujours pas été indemnisés en avril 1943. D'autres, réquisitionnés pour les besoins des autorités d'occupation italiennes puis allemandes de novembre 1942 à août 1944³⁸, n'avaient pas perçu leurs dernières indemnités compte tenu du départ précipité des unités italiennes en septembre 1943 et allemandes en août 1944. Les hôtels cannois, ayant hébergé les deux mille sinistrés du bombardement de La Bocca à partir du 11 novembre 1943, n'avaient pas encore été indemnisés en juin 1944 et il en était de même, à la fin de l'année, pour les établissements niçois ayant hébergé les cinq mille sinistrés du bombardement du 26 mai 1944, comme pour ceux ayant hébergé depuis le 1^{er} octobre les milliers de Mentonnais évacués, disséminés dans une cinquantaine d'établissements³⁹.

Les 51 évacuations d'hôtels, imposées par la Feldkommandantur 994 sur le littoral maralpin à compter de janvier 1944 dans douze communes (3 à Théoule, 9 à Cannes, 7 à Vallauris, 11 à Antibes, 1 à Villeneuve-Loubet, 2 à Cagnes-sur-mer, 5 à Nice, 1 à Villefranche, 2 à Beaulieu, 1 à Èze et Cap d'Ail, 8 à Menton), avaient pénalisé lourdement les beaux établissements construits sur le bord de mer, à l'exception de ceux réquisitionnés comme le Martinez, le Negresco et le Ruhl. Par ailleurs, dès 1942, mais surtout sous l'occupation allemande, des hôtels et non des moindres (Ruhl, Plaza et Savoy à Nice ; Majestic, Miramar et Martinez à Cannes) avaient été acquis ou placés sous le contrôle financier dominant d'organismes du III^e Reich pour une somme d'environ 300 millions de francs par l'affairiste

³⁶ Philippe Maraudet, *op. cit.*, p. 4.

³⁷ *L'industrie hôtelière Riviera-Côte d'Azur*, n° 4, avril 1946.

³⁸ À Nice, l'hôtel Suisse abritait la commission navale germano-italienne, puis la Kriegsmarine, et le Continental, la commission italienne d'armistice, qui était également présente au Méditerranée à Cannes et au Relais des Oliviers à Cagnes-sur-Mer, tandis que le Riviera-Palace, l'Hermitage, l'Excelsior, l'Atlantic accueillait différents PC comme le Riviera à Menton, le Parc Palace à Grasse, le Méditerranée, le Montfleury et le Gallia à Cannes. L'hôtel Impérial de Menton hébergeait un centre de convalescence pour officiers italiens blessés, tandis que des dizaines d'autres servaient de casernements tels que le Francia, le Métropole, le Miramar, le Bruxelles, le Londres, les Palmiers, le Queen's, le Cecil, le Prince de Galles, le Splendid à Nice, La Malmaison, les Princes, le Genève et d'Angleterre, le Paris, le Regina à Cannes, le Saint-Charles au Cannet, le Victoria et le Grand Hôtel à Grasse, le Provençal à Antibes, le Régina et le Nouvel Hôtel à Vence, le Victoria et les Myrtes à Beaulieu, le Grand Hôtel à Saint-Jean Cap Ferrat, le Fiorentina à Beausoleil.

³⁹ *Combat de Nice et du Sud-Est*, 28 décembre 1944.

apatride Mandel (dit Michel) Szkolnikoff faisant fonction de prête-nom. Je n'évoque pas les neuf hôtels acquis dans la principauté de Monaco où résidait celui que l'on a surnommé « le plus grand trafiquant de l'Occupation »⁴⁰. Placés sous séquestre, ces hôtels furent gérés par l'administration des Domaines avant d'être progressivement vendus à des groupes financiers ou à des chaînes hôtelières (le Plaza le 8 juin 1949, le Majestic le 20 septembre 1952, le Ruhl le 14 février 1967 et le Martinez le 24 avril 1981).

Mais le phénomène qui menaçait la totalité du parc hôtelier provenait du manque de rentabilité lié à une fréquentation devenue insuffisante, avec un taux d'occupation moyen annuel de 55 %, malgré l'amputation d'un tiers de la capacité. C'est ainsi que, si les établissements modestes (1 et 2 étoiles) réalisaient un bénéfice de 8 à 13 % de leur chiffre d'affaires, ceux de premier ordre (3 et 4 étoiles) oscillaient entre 3 et 6%, tandis que les palaces plafonnaient à 2 %. Aussi, le maigre bénéfice de l'exploitation ne permettait-il, pour la très grande majorité d'entre eux, que de modestes investissements sans proportion avec le vieillissement et la dégradation du capital mobilier et immobilier. Des palaces proposaient donc, à la fin des années quarante, des chambres à 5 000 francs la nuitée, lesquelles disposaient d'un mobilier vieux d'un demi-siècle, ce qui limitait leur attractivité, notamment vis-à-vis de la clientèle étrangère exigeant le plus grand confort possible.

1.4. Les réquisitions alliées de la Libération : menace ou ballon d'oxygène ?

À partir du mois de décembre 1944 et jusqu'en janvier 1946, la Côte d'Azur devint un lieu de repos pour la 1^{ère} armée française (qui installa son centre d'hivernage dans le chef-lieu avec la mobilisation des hôtels Westminster, Royal, Interlaken, Napoléon, Trocadéro pour un contingent de 500 hommes par semaine) et surtout pour l'USRRA (*United States Riviera Recreational Area*), le plus important centre récréatif américain aménagé en Europe, avec un contingent de 3 000 officiers par semaine dans 25 hôtels cannois et antibois (notamment le Carlton, le Martinez, le Miramar, le Gray d'Albion, le Grand Hôtel, le Provençal) et un contingent de 10 000 sous-officiers et soldats dans 88 établissements niçois (notamment l'Impérial, le Noailles, l'Adriatic, le Plaza, le Beau Rivage, le PLM, le Continental, ainsi que plusieurs étages du Negresco et du Ruhl)⁴¹, ultérieurement étendu à Beaulieu (La Réserve) et à Menton (Savoy) après la fin des hostilités, tandis que le ministère des Prisonniers de guerre et Déportés réquisitionna, de mars à août 1945, le Bristol à Beaulieu, ainsi que le Cecil, le Terminus et l'Atlantic dans le chef-lieu pour la douzaine de milliers de rapatriés (prisonniers de guerre, requis du STO, déportés politiques et raciaux, populations de la Bévéra et de la Roya transférées de force au Piémont par les autorités allemandes) attendus à partir du début du printemps. Signalons que le Ravitaillement général réquisitionna, de 1940 à 1949, l'hôtel d'Albion, tandis qu'à la Libération, l'Atlantic devint le PC départemental des FFI (l'hôtel cannetan Le Grande-Bretagne hébergeant les services FFI de l'ouest du département), les hôtels Suisse (Nice) et Montfleury (Cannes) étant aménagés en centres de séjour surveillé destinés à un millier d'internés pour faits de collaboration. L'ensemble des réquisitions alliées représenta donc 317 des 519 établissements hôteliers (soit 61 %) et 15 349 chambres sur 19 033 (soit 80 %), dont 154 hôtels pour les seules autorités américaines (soit 48 %).

Aussi, le 4 avril 1945, le quotidien progressiste *Le Patriote niçois* dressa-t-il un bilan dramatique de la situation : « On arrive à cette constatation effrayante que Nice, première ville française du tourisme, ne possède plus - ou presque plus - d'hôtels pour sa clientèle de passage ». Son

⁴⁰ Il s'agit du Windsor, du Mirabeau, du Louvre, du Littoral, du National, du Regina, du Helder, du Saint-James et de l'hôtel des Colonies.

⁴¹ Parmi les autres établissements concernés, citons le Métropole, le Busby, le King George V, l'Albert 1^{er}, l'Univers, le Luxembourg, le Midland, le Saint-Georges, le Chatham, le Médicis, le Casino, le Little Palace, le Grimaldi, l'Helvétique, le Locarno, le Moderne, le Nouvel Hôtel, le Williams, le Colmar, le Francia, le Frank et Zürich, le Lausanne, l'Everest, le Mulhouse, le Rivoli, le New York, le Roosevelt, le Marengo, le Trianon, le Verdun, le Crillon, l'Avenue, le Gounod, l'Imperator, les hôtels de la Paix, de Calais et d'Angleterre.

confrère gaulliste *Combat de Nice et du Sud-Est* recensa, le 11 avril, les chambres disponibles pour la clientèle civile dans le chef-lieu, soit 50 au Negresco et au Ruhl destinées aux officiels de passage, 74 dans deux hôtels de 2^e catégorie, 1 292 dans 101 hôtels de 3^e catégorie et 475 dans 63 meublés susceptibles d'être occupés par des touristes. À la même époque, l'officier chargé du dossier des réquisitions alliées (le lieutenant Faure) incita le préfet Escande à refuser l'extension du contingent américain hebdomadaire de 13 000 à 20 000 permissionnaires, ce que le représentant de l'État justifia ainsi auprès de ses interlocuteurs de l'USRRA : « la nécessité de préparer une reprise progressive du tourisme et de réserver, dans ce but, à la clientèle civile un nombre suffisant d'établissements, interdit tout accroissement du contingent de permissionnaires »⁴². En effet, le rapport confidentiel de l'officier, rédigé le 17 avril, faisait état de la conviction profonde qu'il éprouvait que les libérateurs voulaient « prolonger et étendre les réquisitions hôtelières dans le triple but de retarder la reprise, de racheter des entreprises en situation critique et de les relancer plus tard, sous une forme modernisée et américanisée »⁴³.

En fait, s'il y eut vraisemblablement des arrière-pensées chez certains décideurs américains, les réquisitions effectuées pour le compte de l'USRRA, apportèrent un incontestable ballon d'oxygène à des établissements qui n'auraient pas atteint de tels taux de remplissage dans une région défigurée par les combats et soumise à un ravitaillement médiocre. Elles permirent non seulement de préserver l'emploi (4 034 salariés en avril 1939, 2 439 en décembre 1942, 3 155 en mars 1945), mais aussi de l'améliorer sensiblement (5 829 en juin et 6 986 en septembre), tout en maintenant l'ouverture d'hôtels dans une ville martyre comme Menton à partir du 8 mai 1945 (où 92 % de la clientèle recensée au mois de juillet était constituée par des permissionnaires⁴⁴) et en fournissant une manne financière inespérée (394 millions de francs de salaires distribués au personnel travaillant pour le compte des Américains en quinze mois)⁴⁵. De même, en avril 1945, 18 536 des 23 462 lits disponibles dans le chef-lieu étaient occupés par des réquisitions (10 960 pour l'USRRA, 3 024 pour les troupes françaises, 3 388 pour les réfugiés et 984 pour les rapatriés d'Allemagne)⁴⁶. On considère que le seul USRRA contribua à développer de 73 % le personnel de la branche hôtelière et de 57 % son activité. Son départ au cours du mois de janvier 1946 laissa des établissements à bout de souffle, éprouvant un sérieux besoin de réparations et de renouvellement de leur matériel, tout en suscitant une forte poussée du chômage (1 995 demandeurs d'emploi supplémentaires en février 1946). Le retour dans le circuit normal d'hôtels délabrés au sein desquels les investissements avaient pratiquement cessé depuis une décennie ne se fit pas sans mal puisque les fermetures se multiplièrent de 1946 à 1953.

1.5. Le phénomène de la conversion immobilière des établissements

Il était apparu au début du second conflit mondial (avec notamment à Nice le Régina, le Grand Hôtel de Cimiez et le Winter-Palace), mais il prit de l'ampleur à partir de 1945-1946. En effet, la transformation d'hôtels en appartements constituait une opération très rentable pour les lotisseurs, compte tenu des prix très élevés des lots proposés. Ce dépeçage inquiéta l'énarque stagiaire Philippe Maraudet qui évoqua la possible connivence de l'un des principaux lotisseurs avec une puissance étrangère dont il était originaire :

Un homme d'affaires italien, M. Saglia, s'est fait une réputation dans ce domaine, non seulement par l'importance et le nombre des hôtels dépeçés, mais aussi par la publicité voyante qu'il estime sans doute nécessaire de donner à ses « réalisations ». La nationalité de M. Saglia l'a fait

⁴² Arch. dép. Alpes-Maritimes, 30 W 6887, rapport périodique du 18 juillet 1945.

⁴³ *Id.*, 127 W 21504, Forces alliées.

⁴⁴ *Id.*, 127 W 21504, rapport du syndicat des hôteliers de Menton : 5 260 clients de l'USRRA, 6 180 de la Première Armée française, 160 réfugiés et 845 clients civils.

⁴⁵ *Id.*, 30 W 6888, rapport périodique du préfet au chef du Gouvernement, 15 janvier 1946.

⁴⁶ *Id.*, 127 W 21504, Service des relations avec les Alliés, 6 avril 1945.

soupçonner d'être l'agent d'un pays ami, voisin mais concurrent, qui tirerait le plus grand avantage de la démolition de notre capital hôtelier. Aucune preuve d'une telle machination n'ayant pu être avancée, il est bien plus vraisemblable que le grand « lotisseur » des hôtels niçois n'est qu'un habile homme d'affaires ayant su tirer parti d'une situation favorable et qui fait ainsi de fructueuses affaires pour son compte personnel⁴⁷.

Signalons que la société Saglia ne limita pas ses interventions au seul chef-lieu puisqu'elle opéra également dans la « cité des citrons » (Riviera-Palace, Îles britanniques, Impérial).

Les principaux hôtels dépecés entre 1946 et 1953 furent l'Alhambra, l'Hermitage, le Riviera-Palace et le Majestic à Nice, le Miramar à Cannes, le Parc-Palace et le Grand Hôtel à Grasse, l'Alexandra, l'Impérial, le Louvre, le Malte, l'Orient Palace, le Winter-Palace, le Regina-Palace, le Riviera-Palace à Menton, le Riviera-Palace à Beausoleil, tandis que d'autres se reconvertirent en résidence hôtelière (le Grand Hôtel à Menton, le Savoy à Nice), en maison de vacances (les Îles britanniques à Menton), en maison de santé (le Belvédère à Grasse) ou en maison de retraite (le Victoria à Grasse). Signalons qu'à Menton, où la quasi-totalité des établissements étaient considérés comme sinistrés, les hôteliers tentés par la reconversion durent conserver dans un premier temps une partie de leur bâtiment (un ou deux étages voire 40 à 50 % de leur capacité d'accueil) en activité hôtelière afin de pouvoir percevoir les indemnités de dommages de guerre versées par le ministère de la Reconstruction, comme ce fut le cas au Riviera-Palace, au Winter-Palace ou aux Îles britanniques, la poursuite ou l'achèvement de la conversion immobilière intervenant un an ou deux après la perception de ces indemnités bienvenues.

2. LES INTERVENTIONS DES DÉCIDEURS LOCAUX

La question touristique fut abordée à plusieurs reprises par le Comité départemental de Libération puis par les trois présidents successifs du conseil général : Virgile Barel (1945-1947), André Botton (1947-1951) et Jean Médecin (1951-1961)⁴⁸, ainsi que par les nouvelles municipalités nommées puis élues.

2.1. Le Comité départemental de Libération

Le Comité départemental de Libération (CDL) se plaignit à trois reprises, en septembre 1944, des dégâts commis par les FFI mais aussi de l'hypothèque que leur présence (inédite en France) faisait peser sur la survie des établissements niçois ; il reçut, le 29 septembre, le président du syndicat des hôteliers qui se plaignit des réquisitions sans bons validés (« On nous a fait des promesses mais les bons de réquisition n'ont pas été payés malgré nos démarches ») et des dégradations subies (« les hôtels seront bientôt sans un lit ») tout en évoquant un avenir incertain (« Nous ne pourrions parler de tourisme dans l'avenir sans que nous ayons un équipement dans nos hôtels »)⁴⁹, soutenu par l'inspecteur départemental du travail comme par le représentant du syndicat CGT ; la commission économique du CDL s'insurgea, le 25 mars 1945, contre la volonté des autorités américaines de tout prendre à Cannes pour deux ou trois ans, ville où 1 400 chambres avaient déjà disparu du circuit normal⁵⁰ ; le 24 mai, le docteur Picaud (président de la délégation spéciale de Cannes) protesta contre la tentative de réquisition des 120 chambres du Grand Hôtel pour y loger seulement dix officiers de

⁴⁷ Paul Maraudet, *op. cit.*, p. 4.

⁴⁸ Une analyse détaillée de leurs interventions est proposée dans la revue *Nice Historique* (n° 3-4 de juillet-décembre 2013 consacrée aux présidents du conseil général de 1932 à 1973), p. 170-189, pour les deux premiers sous ma plume, p. 190-209 sous la plume d'Yvan Gastaut.

⁴⁹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 162 W 5, procès-verbaux du CDL.

⁵⁰ *Id.*, 145 W 25128.

la 2^e division marocaine⁵¹ ; enfin, le 11 décembre 1946, le CDL, constatant le formidable chômage hôtelier, déplora la vente par appartements de plusieurs grands hôtels et proposa le vote d'une loi à ce sujet en transmettant un vœu à l'Assemblée nationale⁵².

2.2. Les présidents du conseil général

Ils insistèrent sur la nécessité de réparer et d'améliorer la desserte routière⁵³, en particulier vers les stations de sports d'hiver, de sauvegarder le potentiel hôtelier⁵⁴, de créer une plateforme aéroportuaire digne d'une grande région touristique et de rouvrir un hippodrome attractif⁵⁵, centre d'animation complémentaire notamment en période hivernale et qui avait été détruit par les bombardements visant le pont rail-route enjambant l'embouchure du Var. Le 10 janvier 1950, Virgile Barel et André Botton dissertèrent sur la desserte aérienne des villes du littoral maralpin (les infrastructures de Nice-Californie et de Cannes-Saint Cassien ne cessant de s'améliorer) mais aussi sur la desserte hélicoptérée des stations du haut-pays⁵⁶. Avec Jean Médecin, devenu président des assises nationales du Tourisme en 1951, la réflexion sur le tourisme international fut au centre de sa vision et « l'attrait du département constitua la pierre angulaire de ses fonctions présidentielles »⁵⁷.

2.3. Les municipalités de la Libération

Au niveau municipal, les nouveaux édiles furent vigilants à remettre sur de bons rails l'activité hôtelière en obtenant le départ des unités FFI, en démarchant des clientèles nouvelles, en rétablissant des festivités attractives ou en développant des infrastructures. Dans le chef-lieu, le colonel Bouvier, délégué aux finances de la délégation spéciale, mit en demeure les autorités militaires, le 29 octobre 1944, « d'avoir à libérer les hôtels sans lesquels une ville de repos et de plaisirs comme Nice ne pourrait plus attirer les touristes et étrangers assurant sa subsistance »⁵⁸ ; le président de la délégation, Virgile Barel, exprima au préfet, le 11 décembre 1944, sa réticence devant le projet d'installer 10 000 permissionnaires américains dans une ville où 41 % de la capacité hôtelière était déjà occupée par les militaires alliés comme par les réfugiés mentonnais et sospellois, tandis que 7,5 % était inutilisable à la suite des faits de guerre, ce qui ne laissait que la moitié des lits à la disposition de la clientèle civile de passage⁵⁹. À Menton, Michel Ozenda se transforma en démarcheur lors des assises

⁵¹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 30 W 6955.

⁵² *Id.*, 162 W 6.

⁵³ *Id.*, 163 W 36, délibérations du conseil général, 1946, volume II, p. 342 ; *id.*, 1949, volume I, p. 620 : « De bonnes routes modernes sont ici indispensables si nous voulons conserver les touristes et si nous voulons qu'ils emportent de leur séjour un souvenir agréable et qu'ils reviennent », « Dans le domaine touristique, il convient d'encourager les manifestations qui peuvent contribuer à faire connaître notre région, à maintenir le bon renom qu'elle s'est acquise, à attirer les touristes et à les faire revenir [...]. Notre réseau routier est magnifique, nous nous devons de préserver l'inestimable capital qu'il représente dans ce département essentiellement touristique ».

⁵⁴ *Id.*, 163 W 36, délibérations du conseil général, 1945, volume II, p. 423 : « Il faut que le tourisme reprenne vie et que l'équipement hôtelier redevienne l'outil de dizaines de milliers de femmes et d'hommes, artisans de la prospérité de la Côte d'Azur ».

⁵⁵ *Id.*, 163 W 36, délibérations du conseil général, 1949, volume II, p. 132 : « L'inauguration du pont du Var, qui doit intervenir au début de l'année prochaine, donnera enfin à la ville de Nice une voie d'accès qui soit digne d'elle [...]. Nous formulons des vœux pour que la réalisation rapide de l'hippodrome permette à la Côte d'Azur d'avoir à sa disposition ce que je considère comme un facteur essentiel de sa prospérité ».

⁵⁶ *Id.*, 1950, volume I, p. 27.

⁵⁷ Yvan Gastaut, « Jean Médecin (1951-1961). Une décennie sur les voies du progrès et de la modernisation », dans *Nice Historique*, n° 3-4, juillet-décembre 2013, p. 199.

⁵⁸ Arch. mun. de Nice, délibérations municipales, volume 107, p. 299.

⁵⁹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 122 W 21155.

nationales du tourisme, obtenant dans la capitale, au début juillet 1945, l'envoi par l'organisme Tourisme et Travail de plusieurs dizaines de touristes qu'il eut ensuite des difficultés à nourrir⁶⁰. À Nice, Virgile Barel lança l'avant-projet d'aéroport régional englobant l'ancien hippodrome et 70 hectares de terrain entre la Promenade des Anglais et la mer dès le 5 décembre 1944⁶¹ et, lors de sa visite effectuée le 9 avril 1945, le général De Gaulle lui déclara : « Vous referez votre tourisme. Vous le referez moderne, plus varié qu'il ne l'était encore [...]. Vous aurez à Nice, et l'État vous y aidera, un des plus beaux aérodromes du monde, l'un de ceux où, de partout, l'on viendra et où, de partout, l'on se posera »⁶², le projet définitif étant adopté sous la municipalité Jacques Cotta, le 10 septembre 1945⁶³. Ce dernier accéléra la réouverture du casino municipal en octobre 1945 puis celle du Palais de la Méditerranée en avril 1946⁶⁴, tout en rétablissant le carnaval en mars 1946 et les batailles de fleurs en octobre 1946. À Cannes, la municipalité du docteur Picaud procéda à la reconstruction du casino municipal, se battit pour obtenir l'organisation du festival du film en septembre 1946 et s'endetta durablement et conséquemment (110 millions de francs), en mars 1947, afin de construire un palais des Festivals digne de ce nom⁶⁵.

3. LES PERSPECTIVES AU DÉBUT DES ANNÉES CINQUANTE

Elles étaient *a priori* favorables avec la reconstruction du réseau routier, l'aménagement d'un aéroport voué à un brillant avenir et la promesse d'un hippodrome de la Côte d'Azur à Cros-de-Cagnes, le rétablissement des festivités traditionnelles, l'ouverture du Festival de Cannes, une croissance régulière (de 4 à 5 % par an) de l'affluence touristique estivale. Toutefois, si l'on suit l'énarque stagiaire Philippe Maraudet, si le camping était le concurrent le plus « voyant » des hôtels classiques, il était moins redoutable que le tourisme social (auberges de jeunesse, maisons de vacances et de convalescence) qui représentait un concurrent plus sérieux, compte tenu de l'acquisition de bâtiments d'une certaine capacité d'accueil mais, selon lui, le principal danger provenait des meublés⁶⁶. Pourtant, quand on analyse la fréquentation par type d'établissement de 1950 à 1952, force est de constater que les meublés n'ont pas dépassé le quart de la fréquentation⁶⁷. Considérant que l'hôtellerie de la Côte d'Azur datait du XIX^e siècle, Philippe Maraudet en tirait la conclusion, plus ou moins paradoxale, qu'il fallait sauver les beaux hôtels « qui maintiennent le prestige de la Côte, attirent des étrangers fortunés et font la richesse de la région » tout en laissant « mourir sans regret l'hôtellerie Belle Époque » et en se tournant « vers les meublés, les camps de toile et les motels qui sont l'avenir », la Côte d'Azur devant devenir selon lui « une région de tourisme modeste et populaire »⁶⁸. Le développement socio-économique de la France et la reprise des flux migratoires en provenance des pays riches, soutenus par des manifestations incontournables comme le festival du film de Cannes ou le grand prix automobile de Monaco, infirmèrent ce jugement émis en 1954.

En guise de conclusion, nous devons constater que les années d'après-guerre ont incontestablement été marquées par une « mortalité » sensible des établissements azuréens (environ

⁶⁰ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 163 W 36, dossier Prix, 30 juillet 1945.

⁶¹ Arch. mun. de Nice, délibérations municipales, vol. 107, p. 322-323.

⁶² Virgile Barel, *Cinquante années de luttes*, Paris, éditions sociales, 1966, p. 201.

⁶³ Arch. mun. de Nice, délibérations municipales, vol. 109, p. 213.

⁶⁴ *Id.*, délibérations municipales, volume 110, p. 126.

⁶⁵ Arch. mun. de Cannes, délibérations municipales, vol. 40, séance du 30 septembre 1946, et vol. 41, séance du 20 mars 1947.

⁶⁶ *Id.*, p. 19-20.

⁶⁷ *Id.*, p. 28 : 5 % pour les palaces, 16 % pour les trois-quatre étoiles, 18 % pour les deux étoiles, 36 % pour les une étoile.

⁶⁸ *Id.*, p. 23-25.

500 hôtels, 10 000 chambres et 50 % de la main-d'œuvre), mais il ne faut pas oublier que, de 1929 à 1941, un phénomène presque équivalent était survenu, débouchant sur la disparition de 4 000 chambres. Il y a donc eu un processus de dégradation continue de la situation de l'hôtellerie azurienne du début des années trente au début des années cinquante, des effets cumulatifs expliquant plus facilement la grave crise traversée dans l'immédiat après-guerre. On pourrait paraphraser Darwin en indiquant que seuls ont survécu les plus forts, c'est-à-dire les mieux gérés et/ou les mieux armés pour s'adapter à la nouvelle donne nationale et internationale en fonction de leur localisation, de leur taille optimale et de leurs caractéristiques propres⁶⁹. La disparition du tiers des établissements a permis de surmonter une période critique et de repartir sur des bases plus solides dans un contexte de forte reprise des migrations touristiques et de progression conséquente du niveau de vie.

⁶⁹ 12 palaces et 1 386 chambres (9,5 %), 39 quatre étoiles et 3 051 chambres (12 %), 62 trois étoiles et 2 965 chambres (15 %), 278 deux étoiles et 9 268 chambres (36,5 %), 398 une étoile et 6 938 chambres (27 %).

